

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°30/2016

OBJET : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE SPORTIF

DEMANDE DE SUBVENTION DEFINITIVE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Conseillers en exercice : 23
Présents : 17
Excusés : 6
Pouvoirs : 5
Votants : 22

SÉANCE DU 18 MAI 2016

L'an deux mille seize, le mercredi dix-huit mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sylvie DAVILLER qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Annie BARBIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet de construction du complexe sportif a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Le montant subventionnable avait pour base l'avant-projet définitif (APD) estimé, pour les travaux uniquement, à 1.171.220 € HT.

Les marchés sont signés et le montant des travaux maîtrisé.

Le coût réel du projet sportif définitif est de 1.514.659 € HT, honoraires, études, mission de contrôle technique, mission de sécurité et protection de la santé, études de sols... compris.

Monsieur le Maire propose le plan de financement définitif suivant :

Coût des travaux, honoraires, frais annexes	1.514.659 €
Subvention de l'Etat (aucune notification pour le projet initial)	0 €
Subvention du Conseil Départemental <u>sollicitée</u> (1.514.659-351.366)x30%	348.987 €
Subvention de la Région (aucune notification pour le projet initial)	0 €
Fonds de concours <u>obtenu</u> de la CASA	351.366 €
Part communale HT	814.305 €
TOTAL HT	1.514.659 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le montant définitif du projet de 1.514.659 € HT,

APPROUVE le plan de financement définitif proposé ci-dessus,

SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention de 348.987 €,

PRECISE que cette délibération annule et remplace traitant du même objet, numérotée n°26.2015.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le